



ARRETE 2016/246 DEFINISSANT LES TARIFS SPECIFIQUES A APPLIQUER AU SEIN DU RESTAURANT DU PARC ARGONNE DECOUVERTE – NOEL 2016

Le Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;
Vu la délibération du Bureau n°DB2016/09 du 22 mars 2016 fixant les tarifs du Restaurant la Cime des Arbres pour l'année 2016 ;
Vu la délibération du Bureau n°DB2016/35 du 19 septembre 2016 définissant la période d'ouverture du Parc Argonne Découverte et de son restaurant du 17 au 23 décembre 2016 de 10h à 17 h ;
Vu la délibération n°2016/85 du Conseil communautaire du 3 octobre 2016 confiant délégation au Président pour la fixation de l'ensemble de la tarification de la boutique et du restaurant du Parc Argonne Découverte ;
Considérant que la carte du restaurant La Cime des Arbres sera agrémentée notamment de menus spécifiques pour Noel ;

ARRETE

Article 1: Pour la période du 17 au 23 décembre 2016, les tarifs spécifiques à la période de Noel suivants seront appliqués au sein du restaurant LA CIME DES ARBRES du PARC ARGONNE DECOUVERTE comme suit :

Entrée + plat ou Plat + Dessert : 20 €
Entrée + Plat + Dessert : 25 €

Menu enfant (jusqu'à 11 ans) : 7 €
Bière pression : 2.80 €
¼ vin rouge, blanc, rosé : 5 €
½ vin rouge, blanc, rosé : 9 €
Eau plate ou gazeuse (75cl) : 3 €
Jus de fruits (orange, ananas, pomme, pomme cerise) : 2.5 €
Coca cola – Ice Tea – Orangina : 2.80 €
Diabolo : 2.20 €

Boissons chaudes :

Café : 1.30 €
Café allongé : 2 €
Grand café : 2.50 €
Chocolat chaud : 2.50 €
Thé ou infusion : 2.50 €

Forfait boisson : 7 € - 1 Apéritif Clgriotte + ¼ de vin ou 1 pression ou 1 jus de fruits + 1 café ou thé



Article 2 : Tout autre tarif ne figurant pas dans le présent arrêté demeure fixé par la délibération du Bureau n°DB2016/09 du 22 mars 2016, fixant les tarifs du restaurant La Cime des Arbres pour l'année 2016.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application de ces tarifs.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vouziers
- Madame la comptable publique
- Madame la Responsable d'exploitation du Parc Argonne Découverte

Fait à VOUZIERS, le 07/12/2016

Le Président

Francis SIGNORET

Transmis au contrôle de légalité le

13 DEC. 2016